

# Programme de pharmacothérapie par étapes de TELUS Santé pour le diabète

## Renseignements à l'intention des pharmacies

### Structure du programme

Le programme de traitement par étapes de TELUS Santé pour le diabète est en vigueur depuis le 5 octobre 2017. La mise à jour ci-dessous a été mise en œuvre le 17 octobre 2022.

Step	Classe thérapeutique (avant la mise à jour)	Classe thérapeutique (après la mise à jour)
Étape 1	Biguanides (metformine à libération immédiate)	Biguanides (metformine à libération immédiate)
Étape 2	Biguanides (metformine à libération prolongée) Sulfonylurées (p. ex., glyburide) Inhibiteurs du SGLT-2 (empagliflozine et empagliflozine + metformine / canagliflozine et canagliflozine + metformine) Agonistes des récepteurs du GLP-1 (liraglutide)	Biguanides (metformine à libération prolongée) Sulfonylurées (p. ex. glyburide) Inhibiteurs des alpha-glucosidases (p. ex. acarbose) Inhibiteurs du SGLT-2 et association avec la metformine (empagliflozine +/- metformine et canagliflozine +/- metformine) Inhibiteurs de la DPP-4 (p. ex. sitagliptine) et association avec la metformine Méglininides (p. ex. répaglinide) Thiazolidinédiones (p. ex. pioglitazone)
Étape 3*	Méglininides (p. ex., répaglinide) Thiazolidinédiones (p. ex., pioglitazone) Agonistes des récepteurs du GLP-1 (p. ex., sémaglutide) Inhibiteurs du SGLT-2 (p. ex., dapagliflozine) Inhibiteurs de la DPP-4 (p. ex., sitagliptine) Inhibiteurs des alpha-glucosidases (p. ex., acarbose) Association d'une insuline et d'un agoniste des récepteurs du GLP-1 (p. ex., insuline glargine-lixisénatide)	Agonistes des récepteurs du GLP-1 et combinaison avec l'insuline (p. ex. sémaglutide et insuline glargine-lixisénatide)

\* Les produits qui ne satisfont pas aux critères de l'étape 1 ou de l'étape 2 sont automatiquement ajoutés à l'étape 3.

### Fonctionnement du programme à la pharmacie

1. L'adhérent au régime remet son ordonnance à la pharmacie aux fins de traitement.
2. Le système d'adjudication de TELUS Santé vérifie si un programme de pharmacothérapie par étapes peut s'appliquer ou non à la demande de règlement.
3. Si une étape préalable du programme n'a pas été exécutée, vous pourriez obtenir l'un des messages suivants :
  - a. « Préférence ou médicament d'étape disponible »
  - b. « DIN préalable requis en premier »

Remarque : Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent uniquement au programme de pharmacothérapie par étapes géré par TELUS Santé pour le diabète. Pour tout renseignement au sujet d'autres programmes de pharmacothérapie par étapes, l'adhérent doit communiquer avec son assureur.

### Détails du programme

- Le programme comprend trois étapes qui ont été déterminées en fonction de données sur l'innocuité clinique, l'efficacité et le coût.
  - Le programme inclut des antidiabétiques oraux et des antidiabétiques injectables autres que l'insuline.
  - Le programme peut être personnalisé de manière à exiger que des critères uniques ou multiples doivent être satisfaits pour pouvoir progresser vers les médicaments ou dispositifs prévus aux étapes suivantes du programme :
    - o Exemple : essai d'au moins deux médicaments d'une classe thérapeutique avant de pouvoir passer à l'étape suivante
- Les lignes directrices publiées par Diabète Canada et l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS) ont été utilisées pour déterminer chacune des étapes du programme.